



Règlement concours 2023
" L' ARBRE "
organisé par l'Association sauvegarde du patrimoine le Vieil Baugé

MOT DU PRESIDENT

Cette année nous avons choisi comme thème L'arbre

L'arbre nécessaire à la vie, à la fois réservoir de biodiversité, habitat pour la faune sauvage, essentiel pour la photosynthèse, matériau noble et renouvelable.

Isolé, en parc ou en forêt l'arbre est toujours photogénique.

Les événements de l'année passée nous ont fait prendre conscience de la place de l'arbre et de la forêt dans notre territoire, et nous souhaitons apporter notre contribution à sa connaissance et à son image à travers notre concours photo.

A vos appareils

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La participation au concours est de 5€ par photo pour les adultes et de 2€ par photo pour les moins de 16 ans

Chaque participant pourra présenter 1 ou 2 photographies maximum.

Le règlement pourra être effectué :

- en ligne : via paypal
- par chèque libellé à l'ordre de Association sauvegarde du patrimoine le Vieil Baugé adressé à Mairie du Vieil Baugé - 27 Grande rue - 49150 - BAUGÉ EN ANJOU.

Le concours est réservé aux photographes amateurs et professionnels, à l'exclusion des élus de l'association et des membres du jury.

Pour les participants mineurs, ils doivent avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur (formulaire à compléter).

COMMENT PARTICIPER

Les inscriptions sont ouvertes du 15 Février au 15 Septembre 2023 minuit. Le règlement est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.patrimoinelevieilbauge.com/>

Deux possibilités :

sur le réseau social Instagram :

- se rendre sur votre compte Instagram :
- sélectionner 2 photos maximum
- les publier sur le réseau Instagram avec le hashtag #concourslarbre et le @patrimoinelevieilbauge @concourslevieilbauge

par mail :

- par envoi des fichiers (2000 pixels max pour le grand coté) à l'adresse mail suivante : concourslevieilbauge2022@gmail.com
- envoyer 2 photos maximum par participants

Les photos doivent être accompagnées des **nom, prénom** du participant, ainsi que du **lieu** de prise de vue

CONTRAINTES TECHNIQUES

Ne sont pas autorisés les techniques numériques suivantes : l'ajout et la suppression d'objets et le recadrage au delà de 20%.

Les images déposées devront être au format JPEG :

LE JURY

Un jury se réunira le 16 septembre 2023 pour sélectionner les trente images qui seront exposées.

Ce jury indépendant majoritairement composé de personnes extérieures à l'association procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat. Ils jugeront sur la qualité, la force et l'originalité des photos ainsi que sur le respect du sujet. Dès la fin des délibérations, les fichiers numériques haute résolution, originaux, seront demandés aux photographes sélectionnés.

Le samedi 1er octobre le jury sélectionnera les 3 lauréats parmi les trente tirages exposés. L'annonce des résultats aura lieu pendant le week end du 1er et 2 octobre 2023 et sera communiquée aux participants par email et publiée sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Association sauvegarde du patrimoine le Vieil Baugé. Les décisions du jury seront sans appel.

EXPOSITION

En vue de réaliser l'exposition du concours, un laboratoire professionnel sera chargé de tirer les 30 photos (format 40x60) ainsi que les 10 photos - de 16 ans (format 30 x 45) sélectionnées par le jury sur la base des fichiers envoyés.

Durant l'exposition qui se tiendra les 7 et 8 Octobre 2023, les visiteurs pourront voter pour la photo de leur choix afin d'attribuer le Prix du Public.

L'Association sauvegarde du patrimoine le Vieil Baugé est dépositaire des expositions des précédents concours photo. Dans le cadre de la promotion du concours, elle peut être amenée à diffuser les archives des précédents concours photo avec les mentions de droits d'auteur.

Tous les participants pourront commander des tirages sur papier 240 gr, non contrecollés, format 30 x 45 au prix de 15 € + frais de port ou 40 x 60 au prix de 20€ + frais de port.

LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX

1er prix : 200 €

2ème prix : 150€ en bon d'achat

3ème prix : 100€ en bon d'achat

Prix - de 16 ans : 50€ en bon d'achat

Prix coup de cœur du public : 100€

Les prix seront envoyés par la poste, pourront être remis en main propre lors de la remise des prix le dimanche 2 octobre 2023 à 17 H ou pourront être retirés à l'Office de tourisme de Baugé en Anjou.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son oeuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée. L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise l'association sauvegarde du patrimoine le Vieil Baugé à reproduire et à diffuser son oeuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours, il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par l'association sauvegarde du patrimoine le Vieil Baugé, et ce pour une durée maximale de 10 ans.

Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

L'association sauvegarde du patrimoine le Vieil Baugé s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.

DROIT A L'IMAGE

Les participants devront s'être assurés d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les personnes, les biens ou espaces privés photographiés. Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photos, leurs auteurs feront leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes concernées. Les photographes devront s'assurer de leur accord en matière d'exposition et de diffusion des clichés tel que le prévoit le règlement. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du concours entraînera la disqualification du participant. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de non respect du droit à l'image.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : levieilbaugepatrimoine@gmail.com

RESPONSABILITÉ

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Bulletin d'inscription

A JOINDRE AUX PHOTOS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél : _____

E-mail : _____

Lieu de prise de vue : _____

Pour les enfants, préciser l'âge : _____

Préciser comment vous avez eu connaissance de ce concours photo

J'autorise la présentation de mes photos aux séances publiques, parution dans la presse et promotion du concours.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte les décisions du jury sans qu'il soit tenu d'en communiquer les motifs.

A _____, le _____

Signature :

Bulletin et photos à envoyer à :

concourslevieilbauge2022@gmail.com

ou par la poste :

Mairie du Vieil Baugé
27 Grande rue
49150 BAUGE EN ANJOU